

*Pour des paroisses,
communautés missionnaires,
vivre ensemble
le ministère presbytéral*

**"J'ai planté, Appolos a arrosé ;
mais c'est Dieu qui donnait la croissance"
(1 Co, 3, 6)**



Une autre manière de vivre le ministère presbytéral

Pourquoi ne pas le dire ? La réflexion exposée ici et les décisions qu'elle annonce trouvent leur origine dans un constat : une nouvelle étape dans la **diminution rapide du nombre de prêtres** en ministère dans le diocèse. 21 prêtres de moins de 75 ans incardinés au diocèse de Saint-Flour pour assurer les charges diocésaines, le ministère paroissial (curés et coopérateurs), l'accompagnement indispensable des services diocésains. 3 parviendront à l'âge de 75 ans dans les trois prochaines années : c'est l'âge auquel les curés sont invités par le droit canonique (Canon 538§3) à remettre à l'évêque leur démission. Les évolutions pourraient être plus rapides que prévu. Ces chiffres bruts recouvrent en effet des diversités de situations personnelles, de santé en particulier et donc de capacité à porter un ministère complet : des prêtres quitteront inévitablement leurs responsabilités curiales avant l'âge de 75 ans. D'autres souhaiteront une autre orientation pour leur ministère. Ainsi vit tout corps social. Le clergé non plus n'est pas fait de numéros standardisés et interchangeable mais de personnes soumises aux aléas de la vie. Ajoutons que le petit nombre accélère pour les prêtres le rythme des changements. Sauf à laisser des postes vacants - et qui le veut - le retrait d'un prêtre, quel qu'en soit le motif, entraîne une série de déplacements en cascade.



Le diocèse compte aussi quelques **prêtres religieux**. Plusieurs ont passé l'âge de 75 ans. Les frères de Saint Jean assurent le service de la paroisse Notre-Dame de Haute-Auvergne. Leur vocation communautaire, l'accueil de jeunes et de familles, ne leur autorisent pas la mobilité des prêtres diocésains.

Les prêtres âgés de plus de 75 ans, auxiliaires ou retirés, assuraient jusqu'ici un service très apprécié. Leur âge augmente. Leur disponibilité est moins assurée. Le nombre diminue, lui aussi, de ceux qui peuvent encore aider leurs confrères. Leur absence est durement ressentie, le dimanche en particulier.

Deux séminaristes se préparent au sacerdoce. Nous les espérons, dans trois ou quatre ans, comme un beau cadeau de Dieu. Déjà nous rendons grâce... mais ils ne sont que deux !

Le diocèse compte **8 diacres permanents**. C'est un beau ministère qui peut être innovant pour la mission mais ce n'est pas directement un ministère paroissial. Je remarque qu'aucun de nos diacres, même bien implantés, n'est né dans le diocèse.

Les communautés religieuses apostoliques sont encore relativement nombreuses. Elles assurent une présence d'Église très riche au plus près du terrain. Trois congrégations sont venues nous rejoindre ces dernières années (sœurs de Notre-Dame de la Salette, sœurs carmélites messagères de l'Esprit-Saint, sœurs servantes de Marie de Boma).

Les congrégations présentes chez nous depuis plus longtemps connaissent la même évolution que le clergé diocésain. Plusieurs de leurs communautés ont fermé leurs portes depuis quelques années. Nous savons tout ce que nous leur devons, en particulier pour leur engagement dans la catéchèse, leur présence

auprès des personnes âgées, malades, isolées. Leur effacement constitue aussi un amoindrissement de nos ressources apostoliques.

Que chacun prenne bien conscience de cette situation et comprenne qu'elle impose inévitablement des évolutions qui n'épargneront pas sa paroisse comme par miracle !

Mais ce constat ne suffit pas, à lui seul, à l'élaboration d'un projet. Il doit s'inscrire dans une **perspective missionnaire**. Nous ne devons jamais oublier que l'Église et donc la paroisse n'existe pas seulement pour satisfaire les besoins spirituels de ses membres mais pour le **témoignage et l'annonce de l'Évangile à tous**.

Comment avons-nous répondu jusqu'ici ?



Il faut dire d'abord, pour ne pas se méprendre sur les analyses et les orientations, que le nombre des prêtres et leur devenir ne dit pas tout de la vie de l'Église diocésaine et de son avenir. Il ne faut pas oublier **l'engagement des religieux, religieuses, laïcs**. Il faut le promouvoir, l'accompagner. Je ne cesserai jamais de le dire. Un avenir n'est possible pour la vie et la mission de nos communautés chrétiennes que dans

cette responsabilité partagée entre tous les baptisés et leur témoignage dans le monde. L'une des responsabilités, essentielle aujourd'hui, des ministres ordonnés, est de travailler à ce que la mission de l'Église soit portée par le plus grand nombre possible de baptisés. Il faut continuer à s'en donner les moyens et mettre en place les structures de collaboration telles que prévues par notre synode. Il faut offrir les indispensables formations et y inviter sans se décourager. Mais, dans l'Église catholique, le ministère des prêtres, ordonnés pour le service de la Parole et des sacrements est indispensable à sa vie. Ce ministère nous greffe sur le Christ pour faire de nous son corps. Il n'est pas possible de s'en passer. C'est pourquoi la manière dont s'organise le ministère des prêtres est étroitement liée à la vie des communautés. Lui consacrer ce document ne doit pas signifier que l'on oublie les autres acteurs pastoraux. Une « année de l'appel » qui se prépare viendra nous le rappeler nous invitant à porter ce souci dans nos réflexions et notre prière.

On peut vouloir fermer les yeux sur les évolutions en cours mais on ne peut pas y échapper et la réalité finit toujours par nous rattraper. On peut ironiser sur des frénésies de changement, parce que l'on a peur, en réalité, prêtres et laïcs, de devoir renoncer à son petit confort spirituel, sa messe au lieu et à l'heure qui nous conviennent, son troupeau rassemblé sagement dans un enclos paroissial que l'on maîtrise. Mais le réveil serait d'autant plus cruel que l'on aurait renoncé à préparer

demain. Et surtout on aurait oublié qu'une paroisse n'est pas une « grande surface » ou un self mais une communauté missionnaire, comme l'a rappelé notre synode diocésain, qui doit se projeter dans l'avenir pour continuer de transmettre l'évangile aux générations qui viennent et jusqu'aux « périphéries ». A quoi servirait de fêter ensemble 700 ans d'une

histoire de la foi dans ce diocèse, si ce n'était pas pour ouvrir des perspectives d'avenir mais simplement prendre son parti d'une disparition prévisible accompagnée de quelques soins palliatifs.

Devant l'évolution amorcée depuis déjà longtemps, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Je souligne ici quelques-unes des initiatives engagées.

Nous avons, depuis quelques décennies, agrandi le territoire paroissial au fur et à mesure que le nombre de prêtres diminuait. Au cours de mes visites pastorales nous avons souvent évoqué, ici et là, devant un presbytère fermé ou reconverti, le nom et l'époque du dernier curé résident. Il y a 12 ans le diocèse comptait 251 paroisses. Il compte 20 « nouvelles paroisses » aujourd'hui, chacune regroupant donc en moyenne 13 communes.

Lorsqu'une paroisse, il y a cinquante ans, se trouvait vacante, l'évêque en chargeait le curé voisin qui voyait sa paroisse passer de une à deux ou trois communes.

Aujourd'hui, dans la même situation, si l'on prolonge ce mode de fonctionnement, un curé chargé de la paroisse voisine verra passer sa charge de 13 à 26 communes. Chacun comprend que l'on est parvenu à la fin d'un système.

Les forces de chacun ont des limites. Tous les prêtres ne sont pas à même de conduire un grand ensemble.

Nous avons fait appel ces dernières années à des prêtres de Madagascar et d'Afrique. Ils nous sont « prêtés » par leur diocèse selon un contrat dit « Fidei donum » qui les met à notre disposition pour un mandat de 3 ans, éventuellement de 6, au terme duquel ils rejoignent leur pays.

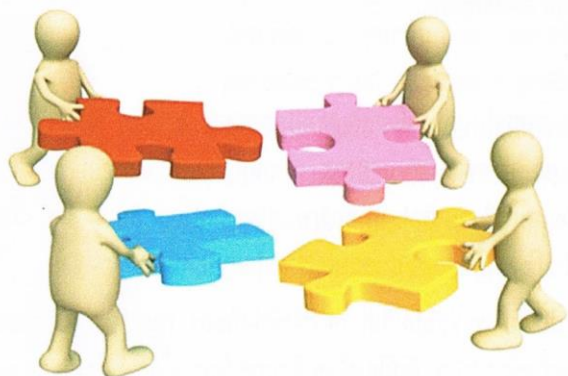
Ils acceptent pour la mission un déracinement familial, culturel, ecclésial qui représente un réel sacrifice. Nous n'en avons pas suffisamment conscience.



Nous leur devons beaucoup et nous les remercions. Ils nous aident. Ils nous ouvrent à l'universel. Ils nous préservent de la tentation d'identifier l'Église à ce qu'ici nous en vivons. Mais en même temps ce recours à des prêtres venus d'ailleurs a ses limites. Parce qu'ils sont de passage, il n'est pas possible, quelles que soient leurs capacités personnelles, de leur confier les responsabilités les plus importantes. Ils entrent dans un presbyterium qui a son histoire, ses orientations pastorales correspondant à notre culture ecclésiale française.

Nous devons les accueillir, les entendre mais aussi les intégrer. Nous ne pouvons pas les accueillir en plus grand nombre. Ils ne doivent pas nous dispenser de nous mettre nous-mêmes en état de mission.

Nous avons fait évoluer la répartition des tâches, tout en respectant la vocation et le ministère propre de chacun. Depuis déjà longtemps la catéchèse des enfants est principalement assurée par des laïcs. Ils participent à la pastorale du deuil, jusqu'à conduire officiellement les célébrations d'obsèques à l'église. Ils permettent à la communauté de célébrer le dimanche lorsqu'il n'y a pas de prêtre disponible pour l'eucharistie. L'exercice concret du ministère des prêtres a évolué, les rendant ainsi plus disponibles pour un territoire plus étendu.



Les visites pastorales m'ont convaincu de la **précarité de beaucoup de nos situations paroissiales**. Je mesure mieux cette situation aujourd'hui. Laissées chacune à elle-même, dans des cloisons bien étanches, nos paroisses, même « nouvelles », manquent souvent des personnes et des compétences qui seraient nécessaires à leur animation.

Tous les prêtres, souvent doués et formés pour une pastorale de proximité, n'ont pas la même aptitude à susciter des groupes, à animer des réunions, à organiser de grands ensembles.

Ils ont alors le sentiment de ne pas pouvoir répondre aux exigences de la mission telle qu'elle se présente aujourd'hui et cela les paralyse et les décourage. Il m'apparaît donc qu'il n'y a de solutions envisageables que dans le décroisement de nos paroisses.

Une nouvelle organisation

Entrons donc maintenant dans le « très concret ».

J'invite à penser notre vie ecclésiale d'abord au niveau de la zone et à organiser le ministère des prêtres à ce niveau.

La charge pastorale de l'ensemble des paroisses d'une même zone, sera désormais confiée solidairement à une équipe de prêtres, désignés pour la commodité « curés in solidum ». L'un d'entre eux sera le « modérateur », c'est-à-dire l'animateur de l'exercice de la charge pastorale (Canon 517§1)

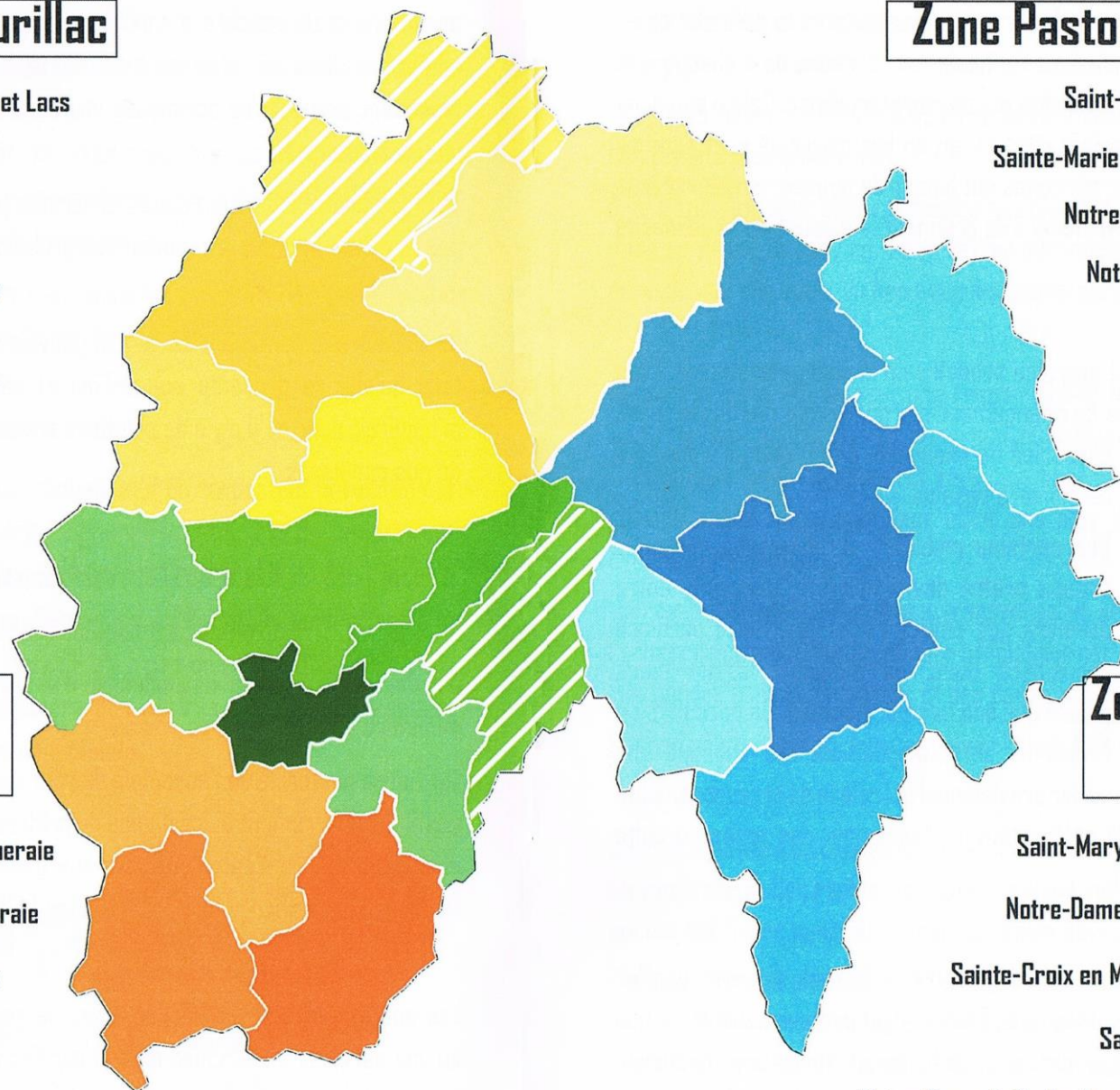
Les quatre zones et les 20 paroisses ne seront pas modifiées. Ce choix exprime qu'une paroisse est d'abord définie par l'existence d'une communauté chrétienne bien réelle qui perdure quel que soit le mode d'exercice du ministère presbytéral. Ce choix doit permettre une évolution progressive et paisible.

Zone Pastorale d'Aurillac

- Saint-Thomas entre Cère et Lacs
- Saint-Géraud d'Aurillac
- Saint-Louis de Hauterive entre Doire et Authre
- Saint-Jean-Marie Vianney en Vallée de la Jordanne
- La Croix Saint-Pierre
- Saint-Jacques Berthieu en Carladès

Zone Pastorale de la Châtaigneraie

- Saint-Laurent en Châtaigneraie
- Notre-Dame en Châtaigneraie
- Saint-Joseph en Veinazès



Zone Pastorale de Mauriac

- Saint-Luc du Nord Cantal
- Sainte-Marie en Sumène Artense
- Notre-Dame des Miracles
- Notre-Dame d'Enchanet sur Maronne
- Saint-Jean XXIII en Pays de Salers

Zone Pastorale de Saint-Flour

- Saint-Mary de Haute-Auvergne
- Notre-Dame de Haute-Auvergne
- Sainte-Croix en Margeride et Truyère
- Saint-Flour en Planèze
- Notre-Dame de Turlande en Pays de Pierrefort
- Saint-Martin en Caldaguès Aubrac

Les curés, nommés solidairement, **sont responsables, chacun et tous ensemble**, de la totalité des paroisses de la zone. Toute la richesse et toute la difficulté de ce mode d'exercice du ministère réside dans l'articulation heureuse du « chacun » et du « tous ensemble » : pleine responsabilité et collaboration claire. Cela n'empêche pas que chacun soit géographiquement situé et ait un lien privilégié avec l'une ou l'autre des paroisses. D'ailleurs les chrétiens ont besoin de pouvoir se référer à un prêtre qui est leur pasteur habituel même s'ils prennent la mesure de la solidarité qui unit les prêtres.

Deux modalités concrétiseront cet exercice solidaire de la charge pastorale. Elles sont importantes comme levier de ce changement d'organisation pastorale. Sans elles, rien ne changera. Il faut donc s'y engager de manière résolue.



Une certaine mobilité : un dimanche par mois chaque prêtre devra célébrer dans une autre paroisse que celle où il réside. Cette paroisse accueillera donc, ce dimanche-là, un autre prêtre que son pasteur habituel. On perçoit bien l'enjeu de cette disposition. Elle suppose une

organisation d'ensemble et un calendrier prévisionnel qui relève de la responsabilité du modérateur. De même pour la célébration de l'ensemble des actes du culte (baptêmes, mariages, obsèques...)

L'exercice de charges transversales : chaque prêtre de la zone se verra confier une ou des charges sur l'ensemble de la zone. Elles seront définies selon les « trinités » : annonce de la foi (catéchèse, catéchuménat, formation, pastorale familiale, pastorale des jeunes), célébration de la foi (liturgie, dimanche, équipes funéraires, pèlerinages locaux), diaconie (santé, solidarité, mouvements caritatifs,

personnes âgées et isolées). Il ne faudra pas oublier les finances, les relations avec les communes, la communication, ces dernières missions pouvant être confiées à un diacre ou à un laïc.

Certaines zones ont déjà évolué en ce sens et voient naître, dans tel ou tel domaine des projets plus construits.

Il ne s'agit pas, pour celui qui exerce ces charges transversales, de tout faire mais, dans un esprit de service, de veiller au dynamisme, à la cohérence de chacun des services pour la zone, en lien avec les animateurs locaux.

Chacun de ceux qui portent une responsabilité transversale veillera à entretenir une relation régulière avec **le responsable diocésain du service correspondant**. Comme leur nom l'indique, les services diocésains, sont par leur expertise « au service » des zones pour leur offrir une plus grande chance d'ouverture et de dynamisme pastoral.

La répartition de ces charges transversales se fera en réunion de zone, sous l'arbitrage du modérateur, et sera officialisée par publication dans la vie diocésaine. Elle tiendra compte des goûts et des capacités de chacun.

Chaque prêtre devrait donc y trouver la joie d'un ministère mieux à sa mesure.

Chaque zone aura un conseil pastoral dont la constitution et l'animation sont confiées au modérateur. Des règles diocésaines seront indiquées pour sa constitution. Celles qui ont été fixées suite au synode diocésain devront être amendées.

Chaque paroisse n'a donc plus de conseil pastoral mais garde une E.A.P et, bien sûr, un conseil économique. Ces équipes sont normalement accompagnées par le prêtre résidant sur la paroisse. Là où il n'y a plus de prêtre-résident, les prêtres de la zone désigneront celui qui accompagne l'E.A.P. dans la durée. Le modérateur est toujours invité aux réunions des EAP de chaque paroisse.

La géométrie des zones et des paroisses n'étant pas modifiées, l'organisation des registres de catholicité et des finances ne l'est pas non plus. L'organisation en communautés locales n'est pas remise en cause. Elles doivent nous permettre de sauvegarder une proximité ecclésiale indispensable à la vie pastorale. Les différents services de la paroisse (catéchèse, pastorale familiale, pastorale du deuil...) continuent leur tâche. Bref la vie au quotidien n'est pas bouleversée.

Un secrétariat sera organisé dans chaque paroisse (voir les décrets du synode 4.1): on insistera sur l'appel au bénévolat, sans exclure absolument le recours au salariat lorsque cela s'avère vraiment nécessaire et est financièrement supportable dans la durée. Une embauche éventuelle d'un salarié supposera l'accord de l'économiste diocésain.



Un programme informatique commun (à l'étude) facilitera le lien entre les secrétariats d'une même zone.

Le modérateur sera désigné et nommé par l'évêque pour 3 années prorogables. Sa charge n'est pas liée à la résidence dans une paroisse particulière. Il aura la charge de faire travailler ensemble les curés de sa zone, en particulier par une rencontre hebdomadaire (prière, travail pastoral, convivialité...).

Ce rythme peut paraître exigeant mais il est nécessaire pour entrer dans un nouveau mode de collaboration entre prêtres.

Cette rencontre réunira l'ensemble des prêtres de la zone (curés, coopérateurs, auxiliaires). Ils devront considérer cette rencontre comme absolument prioritaire et s'organiser en conséquence. Aucune célébration d'obsèques ne sera présidée par un prêtre à ce moment-là. Ensemble, ils définiront des orientations pour la zone, chaque curé inscrivant ensuite ses choix dans cette perspective.

Le modérateur, « primus inter pares », est un animateur d'équipe. Il dirige l'action commune. Il est le modérateur de la charge pastorale et non pas, à proprement parler le modérateur de la zone, une sorte de super-curé. C'est un rôle délicat qui exige discernement, attention à chacun des prêtres de la zone, patience, humilité. Il doit faire grandir la communion.

Il répond de sa charge devant l'évêque.

Le modérateur préside le conseil pastoral de zone.

Une caisse de zone sera mise en place pour faire face aux frais communs. Ses modalités de constitution restent à préciser mais elle sera abondée par des « cotisations » de chacune des paroisses.

Que faut-il espérer d'une telle réorganisation ? A quelles conditions ?

J'ai exprimé plus haut les motifs de départ qui m'ont conduit à une telle décision. Mais, on perçoit vite que ses enjeux sont plus fondamentaux et que ce nouveau mode d'exercice du ministère peut, si nous acceptons d'y entrer résolument, faire évoluer considérablement la vie des prêtres et les relations entre prêtres et laïcs dans nos communautés. C'est l'expérience des diocèses, déjà nombreux, qui se sont orientés dans cette même direction.



Pour les prêtres, j'en espère un ministère plus heureux car moins solitaire, mieux ajusté aux capacités de chacun.

J'en espère un exercice plus collégial du ministère, en plus grande cohérence avec ce qu'exprime le concile Vatican II : « Les prêtres sont tous intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle... Chaque prêtre est donc uni à ses confrères par un lien de charité, de prière et de coopération sous diverses formes ; ainsi se manifeste l'unité parfaite que le Christ a voulu établir entre les siens, afin que le monde croie que le Fils a été envoyé par le Père » (Vatican II M.V.P n°8). J'en espère une aide pour mieux vivre une autorité de service, une relation pastorale mieux ajustée car moins exclusive. Très concrètement, j'en espère aussi une prise en charge collectivement portée des paroisses sans prêtre-résident.

Pour les laïcs, le changement immédiat pourra paraître moins important mais, dans la durée, progressivement, le mode de relations avec les prêtres devrait évoluer. La conscience entretenue d'appartenir à un ensemble plus vaste que la paroisse devrait permettre à chacun de s'ouvrir aux besoins des autres communautés et de progresser d'une attitude trop fréquente de consommation vers une attitude de plus grande responsabilité. L'ampleur et la qualité des collaborations y gagneront. L'intervention sur chaque paroisse de l'ensemble des prêtres de la zone, le recours toujours possible à chacun d'entre eux pour un acte du culte, un accompagnement personnel...devrait desserrer l'étau d'une relation unique et obligée, même si fort heureusement la relation pastorale est le plus souvent féconde.

Tout cela ne se fera pas automatiquement par la magie d'une décision épiscopale. Pour réussir il faut le vouloir et ne pas commencer par distiller un pessimisme trop facile et dangereusement contagieux. Je sais comment le changement nous est toujours une épreuve. Aidons à la surmonter par la confiance, un autre nom de la foi. C'est notre premier devoir de prêtres de vivre positivement pour nous et d'accompagner ces changements. Je ne fais pas d'abord appel au sens de la discipline mais aux ressources spirituelles profondes. Car, ne nous y trompons pas, ce changement institutionnel relève aussi de la conversion. Je suis bien conscient de ce qu'il exige, des habitudes qu'il bouscule, de la disponibilité, de la dépossession qu'il demande à chacun. Enter dans le « chacun » et « tous ensemble » va exiger de nous un nouveau regard les uns sur les autres, la sortie d'un certain confort, d'un enfermement sur soi qui pourrait nous menacer pour entrer dans un désir de communion et de fraternité. Chacun de nous est tour à tour Paul qui plante ou Appolos qui arrose. Mais chacun de nous doit aussi savoir que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien mais que c'est Dieu qui donne la croissance ; que celui qui plante et celui qui arrose ne font qu'un, coopérateurs de Dieu dans son champ. (1 Co 3,6-9). Nous ne pouvons accéder à un tel niveau de fraternité et de service que dans une communion renouvelée à Celui auquel nous avons été configurés par le baptême et par l'imposition des mains de notre évêque et du presbyterium.

Et vous les laïcs, acceptez aussi d'être dérangés ! Votre évêque, vous l'avez bien compris, ne cherche pas le changement pour le changement. Il considère simplement comme étant de sa responsabilité pastorale devant Dieu de préparer l'avenir. Il le fait avec sa prière, sa réflexion qu'il enrichit du travail régulier en conseil épiscopal et de ce qu'il voit vivre dans d'autres Églises. Il tient compte de la situation locale avec ses richesses et ses contraintes. Il est le premier à souffrir de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes. Il pense à l'ensemble du diocèse et aux missions qu'il doit porter. Il peut se tromper. Il entendra vos suggestions et vos remarques lorsqu'elles exprimeront votre souci de la mission et sauront s'élargir au diocèse tout entier. Faites confiance ! Entendez l'appel du Seigneur à servir votre Église. Ne lui demandez pas plus qu'elle ne peut donner. Accueillez et soutenez les prêtres, quels qu'ils soient. Travaillez avec eux. Rayonnez l'évangile partout où vous vivez.

Dieu donnera la croissance ! Il fait fleurir le désert. A la Vierge Marie il donne un Fils. Au matin de Pâques il le relève d'entre les morts. C'est la source inépuisable de notre confiance ! Rien n'est impossible à Dieu !

+ Bruno Grua

J'ai vérifié la conformité canonique des choix annoncés. J'ai essayé d'être dès maintenant aussi précis que possible. Des précisions et des ajustements s'avèreront sûrement nécessaires. Une rencontre régulière des 4 modérateurs de zone permettra de répondre à ces questions soulevées par l'expérience.

Le conseil presbytéral, qui, par vote secret a approuvé ces décisions à l'unanimité, a souhaité que cette lettre pastorale soit largement diffusée à l'occasion de la Messe Chrismale. Chaque curé est invité à la lire avec ses conseils dans les semaines qui suivent. Je reste disponible pour répondre à vos demandes de précisions ou questions.



« Ma grâce te suffit »